



SECTION 20

Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles

Evaluation des chercheurs

Critères d'évaluation et de recrutement des chercheurs

L'évaluation de l'activité des chercheurs ou leur recrutement se fonde sur l'examen par la section de leur dossier selon des critères correspondant à plusieurs types de travaux ou d'investissements. Ces critères, nécessairement multifactoriels en résonance avec la multiplicité des parcours, ne sont ni exclusifs ni exhaustifs à condition que la production scientifique soit de niveau suffisant. Chaque carrière est particulière et unique, pouvant notamment être marquée par une série de phases d'activités variées ou au contraire être homogène sur la durée. C'est l'ensemble du dossier et, lors des auditions, la capacité du chercheur à le défendre qui seront évalués. Au-delà des critères quantitatifs, c'est la qualité des travaux et investissements qui seront déterminants.

La section travaille à partir d'un document fourni par les chercheurs évalués ou candidats à un avancement (CRCN vers CRHC; DR2 vers DR1; DR1 vers DRCE) ou à un concours (recrutement CRCN, DR2). Il est fortement recommandé de respecter les propositions et le nombre de pages suggérés par le CNRS (<https://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/default-fr.htm>). Les évaluations régulières des chercheurs seront uniquement faites sur la période de référence. Ce document doit être le plus informatif possible (y compris en éléments contextuels et quantitatifs comme les pourcentages réels d'implication dans l'encadrement, dans les projets, dans les responsabilités, etc.) tout en restant concis et digeste. Ce document doit permettre d'apprécier la qualité et l'originalité des travaux et d'évaluer leur portée et leur reconnaissance nationale et internationale. Il doit aussi permettre d'apprécier la pertinence des mobilités thématique, géographique et/ou fonctionnelle effectuées durant la carrière. L'utilisation des indicateurs classiques de notoriété est recommandée (taux de citation par article et *h*-index par exemple), mais ne représente qu'un critère parmi d'autres. Ceux-ci seront mis à jour dans le dossier. Le document doit également éclairer la section sur les investissements en dehors de la stricte activité de recherche (gestion et valorisation scientifiques, encadrement de jeunes chercheurs et direction d'équipe, pilotage de projets, enseignement et formation, transferts technologiques, diffusion de la culture scientifique et technique). Il appartient au chercheur évalué ou au candidat de donner des éléments précis permettant d'apprécier sa propre notoriété dans le cas où les indicateurs classiques ne sont pas adaptés.

L'importance accordée aux critères, essentiellement illustratifs, présentés ci-dessous augmente du corps de CR à celui de DR et au travers des grades CRCN à CRHC et DR2 à DRCE. On distinguera :

Contributions aux avancées scientifiques :

- Qualité, originalité, créativité, ambition et caractère novateur et fondamental des travaux entrepris, de la production scientifique et des projets envisagés

- Reconnaissance et rayonnement scientifique à l'échelle nationale et internationale, en particulier européenne (collaborations, montage et gestion de projets collaboratifs et interdisciplinaires, distinctions, impact quantifié, etc.)
- Impact observé ou prévisible dans les géosciences et dans la communauté scientifique en général
- Indépendance, autonomie thématique, prise de risque, et interdisciplinarité
- Développement méthodologique, théorique, numérique ou instrumental, investissement dans des opérations instrumentées lourdes (grands équipements, programmes longs à la mer, etc.), création et transfert de logiciels ou moyens instrumentaux de pointe vers la communauté scientifique et la société
- Capacité à travailler en équipe ou consortium et à fédérer, esprit collaboratif, insertion et rôle dans le laboratoire et la communauté scientifique
- Pertinence et faisabilité des projets et de la stratégie scientifique à moyen et long terme, adéquation avec les besoins, la stratégie et les grands projets des laboratoires, de la communauté nationale, européenne et internationale
- Dynamique de la production scientifique (méthodes développées, résultats, etc.)

Responsabilités collectives et gestion de la recherche

Au-delà de la responsabilité en elle-même, l'évaluation porte sur l'investissement du chercheur et sur l'impact à moyen et long terme des actions menées dans le cadre de cette prise de fonction.

- Responsabilités dans l'administration d'un laboratoire ou d'une équipe d'un gros laboratoire
- Investissement dans la vie collective des laboratoires (séminaires, locaux, équipements)
- Participation à des instances de gestion de la recherche ou de l'enseignement supérieur (commissions scientifiques, écoles doctorales, comités de recrutement et d'évaluation)
- Gestion de programme ou de groupes de recherche à l'échelle régionale, nationale et internationale
- Responsabilités éditoriales
- Organisation de manifestations scientifiques : séminaires, ateliers, conférences, excursions
- Expertises (jurys, laboratoires, etc.)

Mobilités :

L'évaluation porte sur la prise de risque, les apports à moyen terme et l'impact à long terme des différentes mobilités. Un projet de mobilité peut également être présenté.

- Mobilité thématique
- Mobilité géographique
- Mobilité d'organisme : détachements, délégation, années sans solde
- Mobilité vers l'industrie

Enseignement, diffusion de l'information et de la culture scientifiques, formation par la recherche :

- Capacité et qualité de l'encadrement scientifique aux niveaux Master et Doctorat (qualité des stages et des thèses encadrées, valorisation par les publications, devenir des étudiants)
- Enseignement universitaire (Licence, Master, Ecole Doctorale), durée sur l'année, responsabilités de modules, de filières ou parcours
- Diffusion des connaissances, de la culture scientifique et technique, information de la population et animation scientifique auprès de différents publics, notamment les jeunes, conférences pédagogiques et grand public (scolaire, universités tout/inter âge, vecteurs numériques)

Valorisation socio-économique, développements et transferts de connaissances technologiques, relations industrielles :

- Travaux en liens avec les grands défis sociétaux

- Brevets, Licences, participation aux coopérations européennes et internationales en matière d'innovation
- Partenariat et contributions en retour, montage de consortium
- Bourses Cifre, BDI, co-financements avec les instituts et agences nationales et les industriels
- Participation à des groupes et instances ministérielles, actions co-menées avec les acteurs sociétaux et industriels, etc.

Critères spécifiques selon les grades

En plus des critères communs, l'évaluation de l'activité des chercheurs évalués ou candidats est réalisée selon les critères correspondants au grade demandé, les critères pour les grades avancés s'ajoutant aux critères des grades précédents. Les propositions de classement par la section pour l'avancement de grade des chercheurs (CRCN-CRHC, DR2-DR1 et DR1-DRCE) sont établies à la suite de l'évaluation de l'activité des chercheurs réalisée selon le même type de critères.

Chercheurs CR

Que ce soit lors des concours de recrutement ou des évaluations postérieures, la recherche est évaluée au regard de la durée du parcours du chercheur.

- Qualité de la production scientifique, originalité et rayonnement scientifique
- Intérêt des projets et de la stratégie scientifique pour la communauté française et internationale
- Autonomie, évolution thématique et du réseau de collaboration par rapport aux travaux de thèse, travail collaboratif au niveau national et/ou international
- Implication ou intérêt pour la formation à la recherche et la diffusion du savoir
- Implication dans la gestion de programme de recherche

L'avancement vers le grade **Hors Classe (CRHC)** est évalué selon les mêmes critères mais ce grade reconnaît l'expérience et la qualité de l'activité tout au long de la carrière. Toutefois, on ajoutera les critères de l'investissement dans la vie collective du laboratoire, au niveau régional, national ou international et des expertises scientifiques.

Chercheurs DR2

- Responsabilités dans l'administration d'un laboratoire, d'une équipe ou d'une plateforme
- Participation à des instances de gestion de la recherche ou de l'enseignement supérieur
- Gestion de programmes de recherche
- Leadership thématique ou méthodologique, interdisciplinarité
- Encadrement de thèses et de post-doc
- Animation de la recherche dans la communauté et aux interfaces
- Responsabilités éditoriales
- Expertises nationales et internationales

Chercheurs DR1 et DRCE

À ce niveau des carrières, le dossier doit être équilibré entre l'impact scientifique, le rayonnement international et l'investissement dans l'encadrement et la gestion de la recherche. Les rôles dans la constitution d'une solide équipe de recherche ou d'une « école » scientifique, ou dans la promotion et la gestion d'un très gros équipement ou de toute autre structure importante doivent être quantitativement et qualitativement remarquables.